

ANNEXE N° 1 - Calendrier électoral

Scrutin du mardi 25 avril 2023

Lundi 13 mars 2023	Réunion du Comité électoral consultatif (CEC) portant sur : <ul style="list-style-type: none">- L'arrêté électoral et en particulier sur l'implantation et les horaires d'ouverture des bureaux de vote ;- le calendrier électoral.
mardi 21 mars 2023	<ul style="list-style-type: none">- Affichage de l'arrêté électoral- Début de la propagande électorale
Mercredi 22 mars 2023	Date limite d'affichage, au sein de la composante et sur l'ENT, des listes électorales Date de début du dépôt des candidatures / Début de la période d'enregistrement des procurations
Vendredi 7 avril 2023 à 12h	Date limite de dépôt des candidatures accompagnées (éventuellement) : <ul style="list-style-type: none">- des "maquettes" de bulletins de vote ;- des "maquettes" des professions de foi ;- des propositions de désignation d'assesseurs
Mardi 11 avril 2023	Réunion éventuelle du Comité électoral consultatif (CEC) pour statuer sur l'inéligibilité éventuellement constatée d'un ou plusieurs candidats <i>A l'expiration de ce délai de rectification, les candidatures sont immédiatement affichées.</i>
Mercredi 19 avril 2023 à 15h	Date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnes n'y figurant pas de droit
Lundi 24 avril 2023	<ul style="list-style-type: none">- Tirage au sort éventuel des noms des assesseurs, si leur nombre proposé est supérieur à six ;- Date limite d'envoi/de dépôt des procurations.
Mardi 25 avril 2023	Jour du scrutin <ul style="list-style-type: none">- Vote de 9h – 16h- dépouillement
Vendredi 28 avril 2023	Date limite de proclamation par la présidente de l'UFC des résultats des élections
Au plus tard le 5 ^{ème} jour suivant la proclamation des résultats	Date limite du dépôt, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) siégeant au tribunal administratif de Besançon, d'un recours éventuel tendant à l'annulation des élections